



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Paris, le

– 7 JAN. 2010

Madame,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Président de la République, qui m'a transmis votre requête, sur l'opposition de votre collectif au projet d'autoroute A 103.

Comme cela est mentionné dans votre intervention, le projet de création d'une autoroute A 103 ne figure plus dans le projet révisé du schéma directeur régional d'Ile-de-France en cohérence avec les orientations prises par l'Etat.

Pour autant, l'Etat n'ignore pas les difficultés de déplacement que rencontrent les Franciliens dans le Sud-Est de la Seine-Saint-Denis. Il est donc tout à fait disposé, dans le respect des orientations du Grenelle de l'environnement, à mettre les emprises de l'ancien projet A 103 à disposition d'un projet local et cohérent répondant à ces difficultés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer

Daniel BURSAUX

Madame Françoise RENAULT
Représentante du Collectif A 103
46, promenade Marx DORMOY
93460 Gournay-sur-Marne

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir